

Questions orales

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'ai entendu la réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle n'explique pas comment le gouvernement canadien peut prétendre exiger des garanties suffisantes d'une compagnie privée qui a le droit de fabriquer des réacteurs CANDU dans un autre pays et de les exporter. J'aimerais poser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures la question suivante: si la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique constitue la principale garantie du gouvernement, étant donné qu'à la fin de l'année il y aura quelque 650 réacteurs nucléaires dans 38 pays alors que le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique compte moins de 70 spécialistes en sciences nucléaires, considère-t-il que c'est là une garantie suffisante contre l'utilisation à mauvais escient du plutonium produit par ces réacteurs nucléaires? Le gouvernement est-il convaincu que ce genre d'inspection fournira aux Canadiens et au monde des garanties suffisantes?

Des voix: Bravo!

M. Sharp: L'honorable représentant m'a adressé plusieurs questions. Comme la Chambre le sait, le Canada s'est efforcé d'obtenir un réajustement des normes internationales: dans ce sens, je puis dire que nous ne sommes pas satisfaits des normes actuelles. Quant à savoir quelle forme précise de garanties nous exigeons à l'égard de cette technologie d'une société qui collabore avec nous, je dois tenir cette question comme préavis et je fournirai une réponse plus tard.

L'OPPORTUNITÉ D'UN ARRÊT DES VENTES DE RÉACTEURS
CANDU JUSQU'À LA MISE AU POINT DES GARANTIES
INTERNATIONALES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je remercie le ministre de sa réponse, surtout lorsqu'il dit que le gouvernement n'est pas satisfait des normes actuelles en matière de garanties internationales. Étant donné que des accords semblables à celui qui fait l'objet de négociations avec l'Italie sont aussi en voie de négociation avec la Roumanie et l'Argentine, je voudrais savoir si le gouvernement est disposé à arrêter soit l'octroi de licences soit l'exportation de réacteurs CANDU jusqu'à ce qu'il soit satisfait des garanties internationales.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Je ne puis répondre à cette question de façon positive, parce que je suis fort impressionné, comme nous le sommes tous, je pense, à la suite des faits que nous a exposés l'honorable représentant, à savoir que la production d'énergie nucléaire se répand partout dans le monde et qu'il est essentiel d'éviter de nous laisser prendre au piège, comme nous l'avons été récemment, de la dépendance d'une source d'énergie trop concentrée dans une région. Donc, je dois appuyer l'idée émise par mon premier ministre en disant que nous croyons qu'il importe de mettre les avantages de l'énergie nucléaire à la disposition des autres pays du monde pour améliorer leur niveau de vie. J'espère que le NPD est d'accord là-dessus.

[M. Sharp.]

LES CÉRÉALES

BLÉ—LES PERSPECTIVES DE VENTE À L'URSS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le Canada a vendu environ 74 millions de boisseaux de blé à la Russie ces derniers jours...

Des voix: Bravo!

M. Murta: Je ne pense pas que le parti libéral veuille s'attribuer le mérite de la récolte déficitaire en Russie. Je ne sais pas pourquoi les libéraux applaudissent.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous auriez été l'annoncer à Moscou.

M. Murta: Étant donné l'éventualité d'autres ventes de céréales, surtout aux États-Unis, j'aimerais demander au ministre si la Commission du blé est toujours en négociation avec la Russie pour lui vendre encore sous peu d'autres céréales.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je suppose qu'en parlant des ventes de céréales aux États-Unis, le député pensait à la Russie. Cette vente est une preuve qu'il existe d'excellentes relations entre le Canada et la Russie pour le commerce du blé et ces relations vont nous aider lors des futures négociations. La Commission du blé reste en effet constamment en rapport avec les acheteurs soviétiques.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET DE NÉGOCIATION PAR SECTEUR DANS LA
FONCTION PUBLIQUE—LA FRAGMENTATION DU POUVOIR
SYNDICAL ET L'ENGAGEMENT DE M. JOE MORRIS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Travail. Hier, mon collègue, le député de High Park-Humber Valley s'est enquis de la possibilité de mettre fin à la fragmentation du pouvoir syndical dans la Fonction publique. Le ministre a répondu, comme en fait foi la page 7657 du hansard:

On a généralement tendance à vouloir atteindre cet objectif. Nous avons déjà réalisé quelque chose dans ce sens, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada, s'est déjà entretenu avec les manutentionnaires de grain en vue de tenir de telles consultations.

La question que je lui pose est la suivante: les négociations dont il a parlé hier faisaient-elles suite à la formation du conseil canadien du travail dont le ministre a déjà parlé à la Chambre? Sinon, s'agissait-il simplement d'un arrangement de circonstance pris par les fonctionnaires de son propre ministère pour tâcher d'obtenir les bons offices de M. Morris en ce sens?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): C'était à cause de plusieurs facteurs, le principal étant que, lors de la présentation du mémoire du CTC il y a quelques mois, le premier ministre a indiqué que ce serait peut-être une façon avantageuse de mener les discussions. Cela a beaucoup aidé à promouvoir cette politique. Les divers éléments qui travaillent ensemble au sein du Conseil y ont accordé une haute priorité. Ces deux facteurs ont eu beaucoup à voir avec l'initiative qui a été prise dans ce sens.